

Délégation Territoriale Pacifique

Le financement de la Transmission d'entreprises

novembre 2023

**185 000
entreprises
en ventes en
France tous
les ans**



**Seulement
51 000
changent
de main**

Les constats

- De + en + de chefs d'entreprises qui n'ont pas de succession et qui souhaitent céder leur affaire
- L'envie d'entreprendre qui séduit de + en+
- Des repreneurs qui n'ont pas forcément une surface financière à offrir en garantie
- Le financement de la transmission d'entreprises est le financement le + risqué pour une banque
- Les partenaires bancaires cherchent à partager leur risque sur ce type d'opération (garanties, co-financement...)

**La solution de
Bpifrance
powered by
Mom**

PRÊT

**Développement
Outre-Mer
Transmission**

**Prêt sans
garantie**

| DE 10 K€ à 1 000 K€ | DE 5 À 7 ANS |

soit pour information de 1.1 Mxpf à 119.3 Mxpf décaissés en €



bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Pour les PME localisées sur le territoire des **DROM** (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) des **COM** (Polynésie Française, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et Wallis-et-Futuna) et de la Nouvelle-Calédonie

**Les
bénéficiaires ?**

**Critères
d'éligibilité**

- TPE / PME (uniquement sociétés de capitaux)
- Cibles de + 3 ans avec au moins 2 bilans
- Entreprises cibles « In bonis » dont la cotation IOM est < 5
- Tous secteurs d'activité sauf quelques exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises du secteur agricole et les entreprises en difficulté)

**Que finance ce
prêt ?**

- La transmission de la majorité du capital, des droits de vote, ou le cas échéant, d'une position majoritaire ou ayant vocation à atteindre la majorité dans un temps déterminé, attesté par contrat
- L'acquisition par un ou des actionnaires majoritaires d'une minorité du capital lorsque l'opération est essentielle au développement de l'entreprise
- La reprise d'un fonds de commerce



Les modalités

- Financement sur la holding « New co » créée par les repreneurs mais l'analyse s'effectue sur les chiffres et capacités de la cible à rembourser la dette de reprise
- Montant du prêt est au maximum égal au montant des fonds propres de l'entreprise cible
- Apport minimum des repreneurs de 20% dans l'opération
- Partenariat financier obligatoire (avec banque ou fonds d'investissement) 60% - 40%
- Pas de sûretés réelles et/ou personnelles – uniquement une délégation d'ADI

**Les modalités
(suite)**

- . Jusqu'à 120 Mxpf dans le respect des fonds propres de la cible et du partenariat financier 60/40
- . Durée de 7 ans maximum dont possibilité de différé de 24 mois maximum
- . Échéances trimestrielles

€ / xpf

COÛTS

- . Taux fixe subventionné par le ministère des Outre-mer (Tmo – 0,05)
- . Frais de dossier : 0,40% du montant du prêt Bpifrance
- . Assurance Décès PTIA

En résumé, pour les Prêts de Trésorerie Sans Garanties

- Eligibilité à vérifier
- Co financement Obligatoire
 - 1 pour 1 avec les fonds propres de l'entreprise

PRÊT Développement Outre-Mer Transmission

Prêt sans garantie

DE 10 K€ à 1 000 K€ | DE 5 À 7 ANS



1 193 Kxpf à 119 332 Kxpf

Nouveauté 2023



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- > de 3 ans
- A l'exception des entreprises constituées :
 - Par le groupe bénéficiaire dans le but de réaliser une opération de croissance externe,
 - Sous forme d'une holding ad hoc créée dans l'objectif de la reprise,
 - Par les repreneurs dans le cadre d'une opération de LBO, dès lors que l'entreprise cible à plus de 3 ans

COÛTS

- Taux fixe
- Frais de dossier : 0,40% minimum du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA

MODALITÉS

- ~~● Régime aides d'Etat de minimis~~
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles
- Partenariat financier portant sur le même programme réalisé depuis moins de 6 mois
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- La transmission de la majorité du capital, des droits de vote, ou le cas échéant, d'une position minoritaire ayant vocation à atteindre la majorité dans un temps déterminé, attestée par contrat
- L'acquisition par un ou des actionnaires majoritaires d'une minorité du capital lorsque l'opération est essentielle au développement de l'entreprise
- La reprise du fonds de commerce

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

ENSEMBLE,
**UN POSSIBLE
SERA TOUJOURS
FRANÇAIS**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR



bpifrance.fr
#Bpifranceavecvous



ENTREPRENEURS,
**Y'A DU SOLEIL
ET DES DATAS**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

#BougezVousLeCloud



Entrepreneurs,
en région
votre énergie est
CAPITALE.

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

ENTREPRENEURS,

METTEZ
VOUS EN **RÊVE
GÉNÉRAL**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

#ILÉTAITUNRÊVE

Vous avez ? Nous avons avec nous !
bpifrance vous accompagne
pour transformer vos projets les plus fous en réalité.
bpifrance.fr

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Entrepreneurs,
vous foncez.
Nous décidons
VITE.

bpifrance.fr

Recevez nous sur

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
INVESTISSEZ

bpifrance



bpifrance.fr
01 39 47 00 36



ENTREPRENEURS,
**NE JAMAIS CÉDER
QUAND ON PEUT
S'AIDER**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

bpifrance et vous
pour vous seuls

Entrepreneurs,
vous envoyez du bois,
nous envoyons
DU BLÉ.

bpifrance.fr

Recevez nous sur

ENTREPRENEURS,
**ALLEZ VOUS
FAIRE VOIR
AILLEURS**

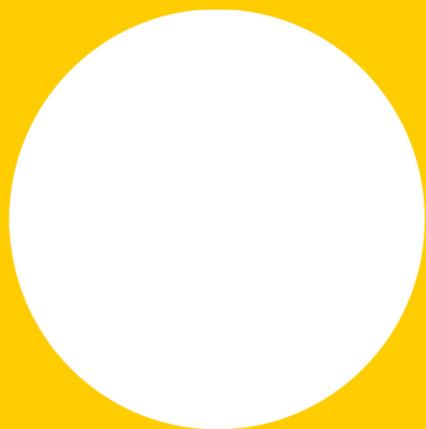
bpifrance
SERVIR L'AVENIR

#EXPORTetvous

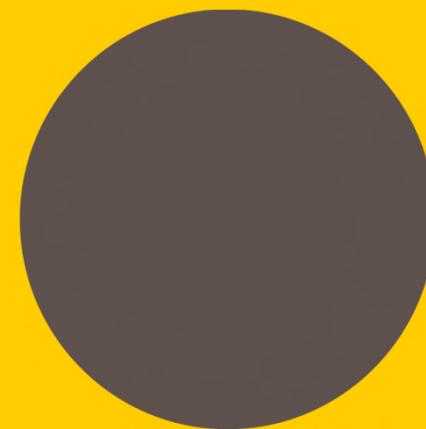
bpifrance.fr

bpifrance
SERVIR L'AVENIR





SERVIR L'AVENIR



frederic.lanlade@bpifrance.fr // 85 86 12